

03-09-2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce troisième jour du mois de septembre deux mille vingt à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

À laquelle séance sont présents;

M. Gilles DesRosiers, M. Gilles Ouellet, Mme Danielle D'Anjou et Mme France Simard tous présents et formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

Est absent, Steeve Thériault.

Vincent Thibaudeau, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste le conseil.

La séance extraordinaire débute à 19h30.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT que le directeur général, Vincent Thibaudeau, convoque le conseil à cette séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT que toutes les personnes présentes, et absente, ont reçu, tel que requis par l'article 153 du Code Municipal, copie de l'avis de convocation, avec les sujets à l'ordre du jour ci-après présenté, pour la séance extraordinaire en main propre lors de la séance ordinaire du 1^{er} septembre et par courriel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents forment quorum;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

137-09-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté à l'avis de convocation:

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption du règlement d'emprunt 03-20
3. Résolution d'octroi réfection d'une section du rang Chénard, appel d'offres no 2020-064
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

2. Adoption du règlement d'emprunt 03-20

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et dépôt a été fait du règlement 03-30 *Décrétant une dépense de 501 275,15\$ et un emprunt de 375 956,36\$ pour les travaux de réfection du rang Chénard* à la séance ordinaire du conseil du 1^{er} septembre 2020;

CONSIDÉRANT le devis de travaux à réaliser et leur estimé à 501 275\$ pour la réfection du rang Chénard;

CONSIDÉRANT l'obtention de la confirmation par le ministre des Transports, M. François Bonnardel, d'une aide financière maximale au montant de 375 956\$ pour ce projet, dont les versements s'étaleront sur dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel d'offres no 2020-064, l'octroi du contrat sera conditionnel à l'approbation par la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation et l'entrée en vigueur du présent règlement d'emprunt;

138-09-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet, appuyé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 03-20, intitulé *Règlement no 03-20 Décrétant une dépense de 501 275,15\$ et un emprunt de 375 956,36\$ pour les travaux de réfection du rang Chénard*, décrétant un emprunt de 375 956,36 \$.

3. Résolution d'octroi - Réfection d'une section du rang Chénard, appel d'offres no 2020-064

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la publication sur SEAO d'un appel d'offres, la Municipalité a reçu deux (2) soumissions, à savoir Construction B.M.L., Division de Sintra Inc, ainsi que de Construction et pavage Portneuf Inc;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il s'avère que chacune d'elles sont en tout points conformes aux exigences requises, tous les documents ayant été produits;

CONSIDÉRANT la publication d'un addenda sur SEAO, reproduit à même les soumissions reçues, précisant que l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention par la Municipalité de l'approbation de son règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus basse représente celle de Construction et pavage Portneuf Inc, tel qu'en fait foi les résultats reproduits ci-joints :

SOUSSIONNAIRES	Prix soumis avant taxes	TPS	TVQ	Prix soumis avec taxes
Construction B.M.L., Division de Sintra Inc	314 487,00\$	15 724,35\$	31 370,08\$	361 581,43\$
Construction et pavage Portneuf Inc	312 277,25\$	15 613,86\$	31 149,66\$	359 040,77\$

139-09-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers, appuyé par la conseillère France Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de;

OCTROYER le contrat tel que décrit dans l'appel d'offres 2020-064 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction et pavage Portneuf Inc pour un montant forfaitaire de 359 040,77\$, taxes incluses, conditionnellement à l'obtention de l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 03-20.

4. Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

5. Levée de la réunion

140-09-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance extraordinaire soit levée.

La séance extraordinaire est levée à 20h07.

Je, René Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU directeur général /
secrétaire-trésorier